



Ville de  
Mercier

## AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

### DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

La Ville de Mercier demande des soumissions pour le marquage de la chaussée.

L'ouverture des soumissions aura lieu **lundi 23 février 2026 à 11 h 05** à l'Hôtel de Ville situé au 869, boul. Saint-Jean-Baptiste, 2<sup>e</sup> étage à Mercier (Québec), J6R 2L3.

Les documents de soumission seront disponibles à compter du **4 février 2026**, uniquement via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) approuvé par le gouvernement, moyennant les frais et honoraires établis par SEAO.

Pour accéder à l'appel d'offres, veuillez visiter le site Internet de SEAO au <https://seao.gouv.qc.ca/>.

Chaque soumission doit être déposée en format papier dans une enveloppe scellée « confidentielle » et identifiée « Marquage de la chaussée – 2026-TP-03 » à l'adresse suivante avant le **lundi 23 février 2026, 11 h** :

Me Denis Ferland  
Greffier  
Ville de Mercier  
869, boul. Saint-Jean-Baptiste, 2<sup>e</sup> étage  
Mercier (Québec) J6R 2L3

Ne seront prises en considération que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Mercier, incluant les annexes dûment remplies.

**Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission**, sous forme de chèque visé ou de cautionnement de soumission, pour un montant de 10% de la valeur de la soumission

Le conseil de la Ville de Mercier ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette soumission, veuillez communiquer avec Me Denis Ferland à l'adresse courriel suivante : [direction.greffe@ville.mercier qc.ca](mailto:direction.greffe@ville.mercier qc.ca) .

Donné à Mercier, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

  
Denis Ferland, avocat  
Greffier